

FNX MINING COMPANY INC.

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la Société

FNX MINING COMPANY INC., 56 Temperance Street, 4^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3V5.

Rubrique 2. Date du changement important

Le 23 juin 2005

Rubrique 3. Communiqué

Le communiqué a été publié le 23 juin 2005 par l'intermédiaire de CCN Matthews, à Toronto, en Ontario.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au communiqué ci-joint.

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au communiqué ci-joint.

Rubrique 6. Application du paragraphe 7.1(2) ou (3) du Règlement 51-102

La présente déclaration n'est pas déposée sous pli confidentiel.

Rubrique 7. Information omise

Aucun renseignement n'a été omis à l'égard du changement important.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

M. Terry MacGibbon, président, au (416) 628-5922.

Rubrique 9. Date de la déclaration

Le 23 juin 2005



LES ACTIONNAIRES D'AURORA PLATINUM ET LA COUR APPROUVENT LE PLAN D'ARRANGEMENT

TORONTO (ONTARIO), le 23 juin 2005. FNX Mining Company Inc. (« **FNX** ») est heureuse d'annoncer que son acquisition précédemment annoncée d'Aurora Platinum Corp. (« **Aurora** ») par voie d'un plan d'arrangement a été approuvée à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires d'Aurora qui s'est tenue le 20 juin 2005 ainsi que par la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2005. Les porteurs d'actions ordinaires d'Aurora ont voté en proportion de 83 % en faveur de la résolution sur l'arrangement et aucun actionnaire dissident ne s'est manifesté. L'opération devrait se clore en date du 1^{er} juillet 2005 et est assujettie aux conditions de clôture habituelles.

Du fait que le ratio d'échange des actions est actuellement établi à environ 0,1918 action ordinaire de FNX pour chaque action ordinaire d'Aurora, FNX émettra, à la réalisation de l'opération, environ 4 270 803 actions ordinaires en vue d'acquérir la totalité des 22 266 414 actions émises et en circulation d'Aurora. Les actionnaires d'Aurora recevront une lettre d'envoi leur donnant les directives quant à la manière d'échanger leurs actions dans le cadre de l'arrangement.

FNX a convenu de céder à Dynatec Corporation (« **Dynatec** ») une participation indirecte de 50 % dans Aurora immédiatement après l'acquisition en échange de 7 716 594 actions ordinaires de Dynatec et en contrepartie d'une somme en espèces de 12 246 528 \$.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte certains énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un grand nombre de risques et d'incertitudes indépendants de la volonté de la Société ou que celle-ci ne peut prévoir, qui peuvent faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux projetés par ces énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué, les prévisions selon lesquelles le plan d'arrangement est approuvé et mis au point constituent des énoncés prospectifs. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier de manière exagérée aux énoncés prospectifs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

FNX Mining Company Inc.

Site Web de FNX : www.fnxmining.com

M. David Constable, vice-président, Relations avec les investisseurs et Affaires générales

Téléphone : (416) 628-5938, télécopieur : (416) 360-0550, courriel : dwconstable@fnxmining.com